

Le résultat de l'appel 6 mois seulement après la première instance : on était dans l'inédit et je pris ça pour un signe positif

Contrairement aux délais de justice habituels, nous eûmes une date extrêmement proche entre la première instance à Nanterre et l'appel à Versailles qui fût fixée en juillet suivant.

Six mois entre la première instance et l'appel était rarissime et je repris espoir, voulant croire dans cette célérité un aspect positif.

Dans la mesure où preuves à l'appui, nous avions demandé trois années de marge brute et avions gagné en première instance, on pouvait raisonnablement imaginer qu'on obtiendrait au moins un tiers de la somme, ce qui permettrait de résoudre une partie des problèmes.

En septembre, nous apprenions que nous avions gagné 1.500.000€ en appel, ce qui était non pas inespéré, mais un élément très positif dans la mesure où la trésorerie redevenait saine et où la preuve était faite que nous étions victimes de malversations de la part du client. Je pensais alors que la coterie de l'Administration régionale, forcée de le reconnaître, cesserait de nous persécuter

Grave déconvenue : le TPG se comporte envers nous comme un Fermier général sous la Royauté contre un manant

Innocemment, j'avais prévenu la trésorerie générale de l'énoncé du verdict de Versailles dès que j'avais eu connaissance du résultat.

Pour information, le Trésorier Payeur Général, fonction opaque abolie en 2012 était une des plus rémunératrices de la haute fonction publique, (avec celle des conservateurs des hypothèques), pouvant dans certains cas dépasser 200.000€ par an de rémunérations. Cette fonction créée en 1865 avait en fait repris celle des fermiers généraux sous l'Ancien Régime.

Je pensais que j'obtiendrais enfin le calendrier de remboursement demandé depuis des mois, d'une somme de 200.000€ incluant le doublement de la somme imposé par l'URSSAF, avec possiblement le dégrèvement de ces pénalités indues inexplicables et pourrais alors remodeler l'effectif exigé par les circonstances.

Las, le TPG (Trésorier Payeur Général, plus important fonctionnaire régional, devant les Préfets) désira montrer son

pouvoir de nuisance de grand commis de l'Etat tout puissant et fit diligenter immédiatement de toute urgence un ATD (avis à tiers détenteur) à la Carpa (caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats) où les fonds gagnés par les clients des avocats devaient d'abord transiter avant d'arriver au client.

Cette action négative inattendue signala clairement l'opposition frontale de la Haute Administration d'Etat à toute sortie positive de nos difficultés à notre avantage et sa volonté d'en profiter pour nous couler vraisemblablement missionné en haut lieu, compte tenu des accointances anciennes entre la direction du client et les grands Commis de l'Etat depuis des dizaines d'années, et la présence d'un énarque dans son état-major.

Evidemment, un tel lâchage et comportement négatif ne pouvait avoir que des répercussions dramatiques sur notre environnement économique.

Nous étions toujours sous sauvegarde, mesure que j'avais voulu prendre pour m'éviter les coups tordus tels que je les voyais apparaître.

Les nouveaux clients, les banques, les fournisseurs apprendraient vite que nous étions dans le collimateur des pouvoirs publics et prendraient immédiatement des positions de repli en conséquence, sans prévenir évidemment.

En surface, rien ne filtra et je n'eus, comme toujours, aucune nouvelle de quiconque de la coterie économique régionale.

Sans l'appui des « créanciers fiscaux et sociaux » (Urssaf, service des Impôts), je me retrouvai à la banque avec les protagonistes du service contentieux, qui avaient remplacé au pied levé les correspondants de la cellule entreprise, dont celui qui m'avait fait endosser une avance de trésorerie en emprunt personnel.

Les relations devinrent très difficiles. J'avais affaire à deux personnages, une jeune femme et un homme jeune, très cassants et hautains, dont la mission unique était de bloquer les sorties d'argent en fonction des entrées, me demandant de « faire des arbitrages » dans les dépenses, formules traduisant en langage bancaire le fait de ne payer les fournisseurs qu'avec ce qui restait une fois salaires et charges sociales déduites de la trésorerie.

La tentative ultime de coup tordu par l'expert-comptable local conseillé par mon avocat après la défection de mon conseil habituel

J'avais eu de nombreux déboires avec les sachants locaux, tant experts comptables que conseils juridiques et avocats, qui affectaient en général de me traiter avec le plus grand mépris, mais je ne pensais pas retomber sur un tel phénomène après quinze ans de réussite.

Je n'avais pas de diplôme d'études de gestion, néanmoins, je n'étais pas un primaire inculte. Boursier national, j'avais effectué toutes mes études secondaires en pension jusqu'au baccalauréat Sciences Expérimentales, et n'avais pas fait d'études supérieures par absence de moyens financiers.

C'était loin d'être le cas de leurs clients entrepreneurs « du terroir », primaires incapables de rédiger un courrier compréhensible de base sans qu'il soit cousu de fautes d'orthographe tous les trois mots, à la syntaxe bizarre et quasiment inintelligible.

Je ne sais toujours pas si ma personnalité les crispait, où la formule de l'entreprise, où les deux, mais c'était souvent des réactions insultantes, que je n'acceptai de personne sans réagir.

Néanmoins je pensais après quinze ans de réussite que je serais enfin considéré, non comme un « personnage atypique », terme utilisé pour me décrire, mais comme quelqu'un capable de diriger une entreprise de production dans un secteur en grande difficulté, sans jamais aucun problème social.

Je reçus donc cet expert-comptable régional, qui prit de suite ses distances avec moi, ne compatissant en aucune manière à ce que nous subissions, n'ayant aucune parole laissant penser qu'il prenait notre parti et travaillait dans notre intérêt.

Au contraire, il faisait penser à un gérant sous l'occupation dépêché par la Préfecture pour évaluer une affaire qu'il fallait liquider, prenant son pourcentage au passage.

Il mit une subordonnée, simple comptable issue d'une entreprise en faillite, pendant trois jours sur les comptes, me demanda une somme de 4.500€ que je lui versais. Ensuite il me réclamerai âprement encore 4.500€ par voie de Justice, qui ne lui furent jamais versés, puis j'apprendrais un jour son décès subit.

Sa subordonnée ayant effectué son audit, il provoqua une réunion un soir et très peu à l'aise, avec distance, décréta qu'il fallait d'urgence déposer le bilan et indiquant qu'il connaissait le mandataire, tenta d'embringer la chose sous forme d'un entretien avec le liquidateur, provoquant une réunion dans un amphithéâtre de la Chambre de Commerce.

Rappelons que nous avons gagné le procès en appel et touché 1.500.000€ moins 200.000 ponctionné immédiatement par les créanciers fiscaux et sociaux (services fiscaux via le TPG en personne, Urssaf qui avait triplé la somme due au lieu d'accorder les 12 mois traditionnels pour rembourser la somme).

Mais nous n'étions pas en déroute financière et avions alors des commandes de grands groupes.

Sentant qu'il tentait je ne sais quelle manœuvre à mon détriment, j'acceptai l'entretien pour voir sans faire de remarques.

A tout hasard, je rappelai mon conseil de gestion : je parvins miraculeusement à le joindre, lui signalai les circonstances, notamment l'initiative prise par l'autre conseil de gestion, à quoi il répondit qu'il allait venir à la réunion, ce que je me gardais d'annoncer.

Le jour dit, il était là et nous allâmes dans l'amphithéâtre de la CCI.

Je trouvai légèrement odieux que la chambre de Commerce, dont le Directeur m'avait grossièrement snobé, entre dans le circuit quand on était censé me mettre enfin sur la touche alors que je venais de gagner un procès en abus, certes sans avoir obtenu les trois ans de marge brute que nous demandions, mais en ayant quand même obtenu 10 millions de francs ce qui n'était pas commun mais ne souleva l'enthousiasme de personne de la coterie économique régionale.

Je pensais néanmoins que nous pourrions discuter sereinement et élaborer une stratégie, or il n'en fût rien.

Mon conseil de gestion historique prit la parole et déclara que nous n'étions pas en situation de dépôt de bilan avec cette somme et même que nous n'avions jamais été en aussi bonne santé financière, ce qui ne justifiait en aucun cas un dépôt de bilan.

Refusant alors de discuter et s'expliquer, l'autre conseil, toujours aussi méprisant et très mal à l'aise, répondit avec grossièreté et hauteur que dans ces conditions il quittait le dossier. Il prit ses affaires et quitta la pièce. C'était un comportement invraisemblable et j'en suis à croire que son seul but était de me mettre en faillite.

Il faut noter le refus catégorique de discuter avec moi qui me ramenait 15 ans en arrière.

Il faut également préciser qu'un dépôt de bilans dans ces conditions amenait à me dessaisir de l'utilisation des sommes et me condamnait par anticipation à rembourser la banque et me mettais définitivement sur la touche.